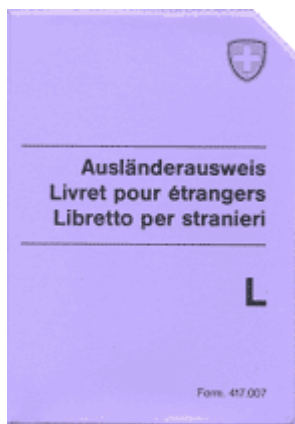


Les types d'autorisation de séjour

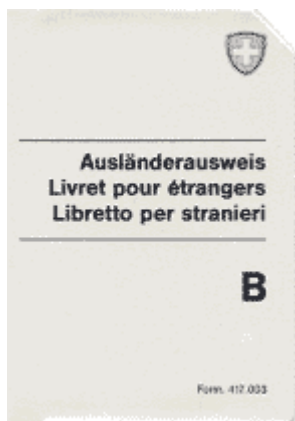
La Suisse dispose de divers types d'autorisation de séjour.

Les autorisations suivantes peuvent être obtenues par les étrangers ressortissants des pays de l'Union européenne:



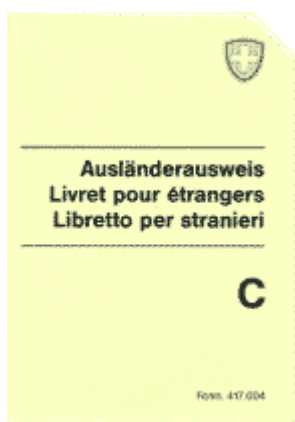
Permis L

- Autorisation de séjour de courte durée CE/AELE
- Validité inférieure à une année (max. 364 jours). La durée du contrat de travail est déterminante
- Permis renouvelable
- Mobilité géographique
- Mobilité professionnelle
- Droit au regroupement familial sous certaines conditions



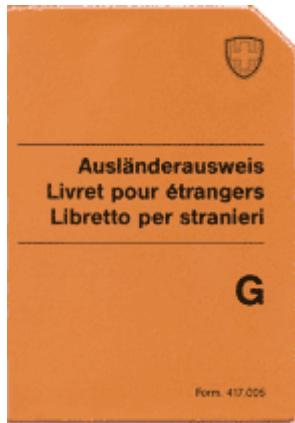
Permis B

- Autorisation de séjour CE/AELE
- Validité de 5 ans, renouvelable (1 an pour les étudiants)
- Délivré en fonction d'un contrat de travail d'une année ou plus ou, sous certaines conditions, d'un séjour d'une année ou plus (non actifs, étudiants...)
- Mobilité géographique
- Mobilité professionnelle
- Droit au regroupement familial sous certaines conditions



Permis C

- Autorisation d'établissement CE/AELE
- Validité de 5 ans, renouvelable
- Obtention après 5 ou 10 ans de séjour régulier et ininterrompu
- Mobilité géographique
- Mobilité professionnelle
- Droit au regroupement familial sous certaines conditions



Permis G

- Autorisation frontalière CE/AELE
- Validité correspondant au contrat de travail si celui-ci est inférieur à une année
- Validité de 5 ans si le contrat est conclu pour une année ou plus
- Retour hebdomadaire au domicile
- Mobilité géographique et professionnelle (obligation d'annoncer les changements d'employeur)